
Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 10 octobre 2018, à 20 heures 00.

Étaient présents : MM Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
Jean-Roch Veilleux, maire de Saint-Alfred;
Alain St-Hilaire, maire suppléant de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de Beauceville;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier
Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Luc Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 20 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6471-18 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption des procès-verbaux du conseil de la MRC Robert-Cliche 3.1 Séance régulière du 12 septembre 2018. 3.2 Séance spéciale du 26 septembre 2018 à 19 heures. 3.3 Séance spéciale du 26 septembre 2018 à 19 heures 35.
4.	Administration et finances 4.1 Liste des comptes à payer 4.2 Politique familiale – Demande de subvention
5.	Environnement 5.1 Avis de motion et dépôt - règl. 202-18
6.	Aménagement du territoire 6.1 Projet de résolution TREMCA – Milieux humides et hydriques
7.	Évaluation foncière 7.1 Coop d'évaluateurs - adhésion
8.	Développement économique et social 8.1 COBARIC 8.2 Conformité règl.436-1 Tring-Jonction 8.3 Aventuria – appui au FARR 8.4 Piste cyclable – Travaux – Art.24.4 du bail MTQ 8.5 Projet – Mise en valeur de la Rivière-Chaudière 8.6 PSSPA – demande de subvention
9.	Correspondances 9.1 MAMOT – Règl. d'emprunt 9.2 Club de motoneiges – Demande d'accès à la piste cyclable
10.	Affaires nouvelles
11.	Période de questions
12.	Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE

3.1 Séance régulière du 12 septembre 2018

6472-18 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2018 soit adopté, tel que transmis.

3.2 Séance spéciale du 26 septembre 2018 à 19 heures

6473-18 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance spéciale du 26 septembre 2018 qui a eu lieu à 19 heures soit adopté, tel que transmis.

3.3 Séance spéciale du 26 septembre 2018 à 19 heures 35

6474-18 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance spéciale du 26 septembre 2018 qui a eu lieu à 19 heures 35 soit adopté, tel que transmis.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Liste des comptes à payer

6475-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée, et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour effectuer le paiement :

Liste des comptes du 10 octobre 2018 401 410.06 \$

4.2 Politique familiale – Mise à jour

ATTENDU QUE le développement et le rayonnement d'une région passent inévitablement par l'épanouissement des gens qui y vivent ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont à cœur et se soucient du bien-être de ses familles;

ATTENDU QUE depuis 2008 une politique familiale municipale est en vigueur dans chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE ces politiques familiales municipales et leurs plans d'action ont permis la concertation du milieu et de nombreux partenaires autour de projets structurants et porteurs pour le bien-être des familles;

ATTENDU QUE le dernier plan d'action 2016-2018 arrive à échéance et que la majorité des projets sont réalisés;

ATTENDU QUE le milieu a une grande volonté de poursuivre cette concertation et mettre en place de nouveaux projets en faveur des familles;

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille est présentement en appel de projets pour le programme de soutien aux politiques familiales municipales;

6476-18 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :

- QUE la MRC Robert-Cliche procède au dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise à jour de sa politique familiale municipale ainsi que son plan d'action associé ;
- QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, en partenariat avec les autres municipalités participantes du territoire ;
- QUE le directeur général soit le représentant autorisé pour signer les documents relatifs à cette demande;
- QUE M. Jean-Roch Veilleux soit la personne élue responsable des questions familles.

4.3 Programme RénoRégion – Augmentation de la valeur des bâtiments

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de rénovation domiciliaire RénoRégion, la Société d'habitation du Québec avait déterminé que la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne devait pas dépasser la valeur maximale permise par la Société qui était de 100,000 \$;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche avait accepté de ne pas dépasser la valeur maximale permise par la Société qui était de 100,000 \$;

ATTENDU QU' une modification aux critères d'admissibilité au programme de la Société d'habitation du Québec porte la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain à une nouvelle valeur ne pouvant dépasser 115,000 \$.

ATTENDU QU' étant donné la valeur grandissante des bâtiments sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, plusieurs demandes deviendraient admissibles à une aide financière dans les 10 municipalités de la MRC;

6477-18 EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche accepte la proposition de la S.H.Q. d'augmenter la valeur maximale de la propriété à 115 000\$, terrain exclu, comme critère d'admissibilité au programme de rénovation domiciliaire RénoRégion.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règl. 202-18

Je soussigné, Jean-Roch Veilleux, donne avis de motion que lors d'une prochaine session ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 125-09 relatif à la compétence de la MRC Robert-Cliche en matière de vidange des boues de fosses septiques pour l'ensemble des municipalités;

6. ÉVALUATION FONCIÈRE

6.1 Coop évaluateurs

ATTENDU QUE la MRC de Robert-Cliche a étudié depuis quelques années différents

scénarios de mise en commun des évaluateurs agréés;

ATTENDU QUE la MRC de Robert-Cliche et les MRC Beauce-Sartigan, des Etchemins et de Bellechasse ont financé une étude relativement à ce sujet;

ATTENDU QUE les discussions intervenues avec la FQM relativement à ce projet de regroupement;

ATTENDU QUE les démarches réalisées par la FQM afin de constituer une entité regroupant des évaluateurs agréés intégrés à la Corporation informatique municipale (CIM);

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet;

ATTENDU QUE pour réaliser celui-ci, un apport financier des MRC à la hauteur de 325 000 \$, sous forme de parts sociales, est nécessaire;

ATTENDU QUE ces parts porteraient intérêt au taux préférentiel de Desjardins plus 1 %;

6478-18 EN CONSÉQUENCE; il est proposé par monsieur Martin Nadeau, et résolu à l'unanimité :

- De confirmer la volonté d'adhésion de la MRC de Robert-Cliche au regroupement en évaluation foncière au sein de CIM;
- De confirmer que le présent conseil est disposé à se porter acquéreur de parts sociales de CIM afin de financer une partie de ce projet, à une hauteur maximale de 325 000 \$, sous réserve d'une implication financière des MRC Beauce-Sartigan, des Etchemins et de Bellechasse;
- Que le présent conseil autorise le préfet et le directeur général à signer les documents relatifs à ce projet.

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

7.1 COBARIC – Détail du projet

ATTENDU QUE les organismes de bassin versant du Québec doivent produire un état de référence à intégrer dans leur Plan directeur de l'eau, incluant des objectifs clairs de conservation, de restauration et de création;

ATTENDU QUE le COBARIC entend déposer le 12 octobre 2018, une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) afin de réaliser un « Plan concerté d'évaluation du rôle des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondations en contexte de changements climatiques et proposition de stratégies d'adaptation pour la collectivité »;

ATTENDU QUE ce projet permettra de produire un état de référence des milieux humides et riverains pour le bassin versant de la rivière Chaudière, et de dégager les tendances des débits prévisionnels dans un contexte de changements climatiques;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaite compléter cet outil d'aide à la décision avec une analyse coûts-avantage des divers scénarios d'aménagement du territoire choisis;

6479-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche appuie et participe au projet « Plan concerté d'évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondations en contexte de changements climatiques et proposition de stratégies d'adaptation pour la collectivité » du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC) par une contribution en nature de 3000 \$ pour les deux ans prévus au projet.

7.2 Conformité 436-1 Tring-Jonction

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 10 septembre 2018, a adopté son règlement 436-1 modifiant le règlement 395 relatif au zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 21 septembre 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6480-18 SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 436-1 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

7.3 Aventuria

ATTENDU QUE le village Aventuria a pour projet de créer un lieu de ressourcement pour les jeunes au sommet de la montagne;

ATTENDU QU'une campagne de financement a été mise sur pied avec un objectif de 500k\$;

ATTENDU QUE Aventuria sollicite une contribution du FARR de 50 000\$ dans l'enveloppe régionale;

ATTENDU QUE le MAMOT confirme l'éligibilité du projet;

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan est prête à nous appuyer et participer au projet;

ATTENDU QUE les sommes seraient prises à même l'enveloppe réservée pour l'exercice 2019-2020 du FARR;

ATTENDU QU'avec ce montant, les fonds publics seraient de 33% au projet;

6481-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le conseil des maires appuie le projet de demande de subvention auprès du FARR conditionnellement à l'appui des MRC de Beauce-Sartigan et Nouvelle-Beauce pour un montant de 50 000\$.

7.4 Piste cyclable – Travaux – Art.24.4 du bail MTQ

ATTENDU QUE la ville de Beauceville envisage la réfection/construction d'un mur

de sécurité sur la 9^e Avenue, entre la 125^e Rue et la 155^e Rue, située en partie ou en totalité sur un terrain, sous bail de 60 ans signé le 5 juin 2015, entre le Gouvernement du Québec – ministère des Transports du Québec (MTQ) et la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE l'ouvrage sera érigé selon les règles de l'art en conformité avec toutes les lois et règlements en vigueur;

ATTENDU QUE la ville de Beauceville déposera les plans nécessaires à la bonne compréhension et nécessaires à la recommandation au MTQ;

ATTENDU QUE la ville de Beauceville prend en entièreset, fait et cause pour la MRC Robert-Cliche;

6482-18 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité de recommander le projet de réfection/construction de la ville de Beauceville au MTQ pour le secteur de la 9^e avenue, entre la 125^e Rue et la 155^e Rue.

7.5 Projet – Mise en valeur de la Rivière-Chaudière

ATTENDU QU'un projet conjoint de mise en valeur de la rivière Chaudière a été présenté et accepté au FARR avec la participation des 3 MRC;

ATTENDU QUE les résultats d'appel d'offres pour la firme s'élèvent à près de 90 000 \$;

ATTENDU QU'il serait possible d'amender la demande pour aller chercher un montant supplémentaire au FARR dans la mesure où les 3 MRC bonifient leur participation afin de modifier le montage financier;

6483-18 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité de recommander le projet de demande de subvention amendé au FARR et autorise la participation de la MRC jusqu'à un maximum de 6 000 \$.

7.6 PSSPA – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air - demande de subvention

6484-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à présenter une demande au MEES sur le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air - demande de subvention pour un montant de 150 000 \$.

8. CORRESPONDANCES

8.1 Club de motoneiges – Demande d'accès

ATTENDU QUE le Club de motoneiges de ville Saint-Joseph-de-Beauce a demandé l'autorisation d'utiliser une partie de la piste cyclable pour aménager un sentier de motoneiges;

ATTENDU QUE la piste cyclable étant aménagée sur le corridor récréotouristique et sous la responsabilité de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Joseph-de-Beauce appuie la demande du Club par la résolution numéro 2018-07-238 adoptée à la séance extraordinaire du 30 juillet 2018, mais sous certaines conditions;

ATTENDU QUE les risques de détérioration prématurée que pourrait subir la piste cyclable;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement 197-17 et ses amendements;

6485-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, et résolu à majorité de rejeter la demande du Club de motoneige de Saint-Joseph et de maintenir l'interdiction de circulation de motoneige sur la piste cyclable.

9. Période de questions

(Aucune question)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

6486-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 25.

Luc Provençal
Préfet

Jacques Bussières
Directeur général et
Secrétaire-trésorier